

N° 1742553100 /MEMFPMA/DGFP/DC/sa

REF. SIGFAE: FC-25-A/51928

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :**

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2025, UN **CONCOURS DE RECRUTEMENT**
D'ACCES A L'EMPLOI CI-APRES, DANS LA LIMITE DU NOMBRE DE POSTES BUDGETISES:

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE OPTION GESTION	B3	10

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, LES PERSONNES DE NATIONALITE
IVOIRIENNE, TITULAIRES :

-DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS) OPTIONS NOUVELLES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC), INFORMATIQUE DE GESTION (IG),
INFORMATIQUE DEVELOPPEUR D'APPLICATIONS (IDA), SCIENCES ET TECHNOLOGIES
SPECIALITE DEVELOPPEUR D'APPLICATIONS ET E-SERVICE (DAS), INFORMATIQUE ET
SCIENCES DU NUMERIQUE SPECIALITE DEVELOPPEUR D'APPLICATIONS ET E-SERVICES;
-DU DIPLOME DE TECHNICIEN SUPERIEUR (DTS) OU DIPLOME UNIVERSITAIRE DE
TECHNOLOGIE(DUT) EN INFORMATIQUE DE GESTION;
-DE LA LICENCE INFORMATIQUE GENIE LOGICIEL, LICENCE DES SCIENCES
FONDAMENTALES ET APPLIQUEES OPTION MATHEMATIQUE-INFORMATIQUE, LICENCE
PROFESSIONNELLE EN SCIENCES INFORMATIQUES OU LA LICENCE PROFESSIONNELLE
DEVELOPPEMENT WEB ET MOBILE OPTION GENIE LOGICIEL OU LA LICENCE MIAGE
HOMOLOGUEE PAR LE MINISTERE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **DIX-HUIT (18) ANS** AU MOINS ET DE
QUARANTE-DEUX (42) ANS AU PLUS AU **31 DECEMBRE 2024**.

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE
GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE
D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE
L'ADMINISTRATION, www.fonctionpublique.gouv.ci, DU **VENDREDI 28 FEVRIER 2025**
AU **VENDREDI 11 AVRIL 2025**.

A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN
LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU FORMAT JPEG,
JPG, PNG OU PDF:

- LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU LE RECEPISSE ONECI OU LA PREMIERE PAGE DU

PASSEPORT, EN COURS DE VALIDITE;

- L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE OU LE JUGEMENT SUPPLETIF AYANT AU PLUS UN (01) AN A LA DATE D'OUVERTURE DES CONCOURS;
- LE DIPLOME REQUIS;
- LA CARTE OU LE RECEPISSE D'ENROLEMENT CMU;
- LA DECISION OU L'ATTESTATION PROVISoire D'EQUIVALENCE POUR LES DIPLOMES OBTENUS A L'ETRANGER.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT (23.500) F CFA** ET LE KIT NUMERIQUE A **SEPT MILLE (7.000) F CFA** SONT PAYABLES EN LIGNE.

LA PRISE DE VUE (PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE) ET LA DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON ENGAGEMENT A LA FONCTION PUBLIQUE SE FERONT PENDANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS DANS LES DIRECTIONS REGIONALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LOCALITES SUIVANTES : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO ET YAMOISSOUKRO.**

LE CONCOURS SE DEROUlera EN DEUX (02) PHASES :

- LA PREMIERE PHASE CONCERNE LA COMPOSITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR ;
- LA SECONDE PHASE CONCERNE LES EPREUVES ECRITES (COMPOSITION SUR TABLE).

LE CONCOURS PORTERA SUR LES EPREUVES SUIVANTES :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENT
CULTURE GENERALE	1 H	2
LOGIQUE	1 H	1
SPECIALITE (COMPOSITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR)	30 MIN	3

LES DATES DE COMPOSITION SONT COMMUNIQUEES PAR VOIE DE PRESSE ET SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION **www.fonctionpublique.gouv.ci.**

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION **www.fonctionpublique.gouv.ci.**

Références :

1. Article 3 et suivants du decret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalites communes d'application du statut général de la Fonction Publique;
2. Annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, telle que modifiée par l'annexe des décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016, n°2020-532 du 24 juin 2020, n°2022-688 du 6 septembre 2022 et n°2022-920 du 30 novembre 2022;
3. Décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle